Doctorat: Arts



Présentation

Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche, qui peut être engagée par un diplômé de master, et qui est sanctionnée, après soutenance d'une thèse, par l'attribution du grade de docteur (arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat et article L612-7 du Code de l'éducation).

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

Le candidat doit avoir validé une formation de niveau master, ou équivalent, dans le champ disciplinaire de son projet

Candidature

Modalités de candidature

Campagne d'appel à candidature

Modalités de candidature spécifiques

Pour déposer un dossier de thèse, il est nécessaire d'avoir identifié au préalable un(e) directeur(ice) — ou deux dans le cas d' une codirection — de thèse habilité(e) à diriger des recherches (HDR) dans une des unités de recherche rattachées à une des écoles doctorales

Conditions d'admission / Modalités de sélection

Les candidat(e)s ne peuvent soumettre leur dossier que dans une seule spécialité. Le dossier de candidature doit être complet selon les pièces demandées lors de l'inscription. La candidature est validée par l'Ecole doctorale

Durée de la formation

- 3 années
- Autre***

6 ans à temps partiel

Lieu(x) de la formation

Autre****

Public

Niveau(x) de recrutement

· Baccalauréat général

Langues d'enseignement

- Français
- Anglais

Rythme

· Temps aménagé

Modalités

· Partiellement à distance

Renseignements

christelle.ventura@cyu.fr



Et après ?

Niveau de sortie

Année post-bac de sortie

• Bac +8

Niveau de sortie

• BAC +8

Activités visées / compétences attestées

- Compétences de recherche
- · Conception d'un projet de recherche
- Réalisation d'un projet de recherche
- Valorisation et transfert des résultats de la recherche
- Compétences techniques et méthodologiques
- Compétences générales comme : mobiliser un esprit d'innovation au quotidien, travailler en équipe, coordonner une équipe (stagiaires, éventuellement collègues qui participent aux travaux du projet doctoral) et piloter un projet (le doctorat dans son ensemble, la rédaction d'une publication, etc.)

Poursuites d'études

Non.

En savoir plus:

• Habilitation à diriger des recherches dans le cadre d'une carrière académique



Programme

Le doctorant se forme, par le biais de la pratique, au travail de chercheur, qui peut se dérouler sur le terrain, au sein d'un laboratoire ou, éventuellement, dans des locaux d'un partenaire industriel. Il bénéficie de toutes les infrastructures et services de l'Université pour mener à bien ses recherches.

Le travail de thèse est encadré par un ou plusieurs directeurs de thèse, habilités à diriger des recherches. La formation est jalonnée par des comptes rendus intermédiaires, qui sont des résultats partiels des recherches menées sur un temps donné. Le doctorant est amené à rédiger un ou plusieurs articles scientifiques, qui peuvent être publiés, et contribueront à la rédaction de la thèse.

Pour compléter sa formation, le doctorant s'engage à suivre un programme de formations disciplinaires et de formations transversales proposées par les écoles doctorales et le Collège doctoral.

